

DOSSIER DE PRESSE

LUNDI 6 NOVEMBRE

CONFÉRENCE DE PRESSE DE MARION MARÉCHAL

Tête de liste Reconquête ! aux élections européennes

Appel pour le lancement d'un

**COMITÉ NATIONAL
POUR UN RÉFÉRENDUM
SUR L'IMMIGRATION**

EN PRÉSENCE DE :

MARION MARÉCHAL

GUILLAUME PELTIER

NICOLAS BAY

SARAH KNAFO

STÉPHANE RAVIER

STANISLAS RIGAULT

PRÉSENTATION

Aujourd'hui, lundi 6 novembre 2023, le Sénat commence l'étude du projet de loi immigration en séance publique.

Un projet de loi porté par un ministre illégitime

Au regard de son bilan catastrophique en matière migratoire et sécuritaire, le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin n'a plus aucune crédibilité et légitimité pour porter un projet de loi censé garantir un meilleur contrôle de l'immigration. Il est le ministre du record historique d'entrées légales et illégales dans notre pays depuis trois ans et de l'explosion des chiffres de la délinquance.

Parmi les très nombreux exemples de sa défaillance, rappelons notamment qu'il a organisé la venue du bateau de clandestins, l'Ocean Viking, à Toulon, qu'il était aux affaires lors de l'attentat terroriste de la basilique de Nice par un migrant tunisien clandestin passé par Lampedusa, lors du meurtre de Lola par une Tunisienne sous OQTF, lors de l'assassinat de Samuel Paty par un « réfugié » et lors de celui de Dominique Bernard par un étranger islamiste fiché S. Il a régularisé près de 200 clandestins il y a quelques semaines de cela en Ile de France.

Gérald Darmanin a également plusieurs fois officiellement visité des sites islamiques liés à la confrérie des Frères musulmans comme le lycée Averroès ou la mosquée de Bussy Saint Georges.

Un texte qui passe à côté de l'essentiel

Il s'agira du 22^{ème} texte sur l'immigration en trente ans. Un 22^{ème} texte qui, comme tous les précédents, se focalise essentiellement sur des mesurètes administratives et souffre de graves carences qui le font passer à côté de l'essentiel. Pour ne citer que quelques éléments, rien n'est proposé par le gouvernement concernant la suppression du droit du sol, l'extension de la déchéance de nationalité, le retour du délit de clandestinité, la priorité nationale accordés aux Français dans les aides sociales non contributives, la limitation du champ du droit d'asile.

Pire, ce texte, par son article 3, va même encourager l'invasion migratoire alors même, tous les sondages le montrent, qu'une large majorité de nos compatriotes souhaitent en finir avec l'immigration massive et incontrôlée.

Comme Eric Zemmour le dit depuis des années, la loi, seule, ne peut rien pour porter un véritable programme de lutte contre l'immigration. Notre état est trop enserré par le juge et les traités pour que la loi suffise. Par conséquent, la seule issue crédible est un référendum.

Lancement d'un Comité national pour un référendum sur l'immigration

C'est pourquoi nous prenons l'initiative de lancer un COMITÉ NATIONAL POUR UN RÉFÉRENDUM SUR L'IMMIGRATION. L'objectif de Reconquête est d'aboutir à la tenue d'un référendum d'initiative partagée sur la question migratoire, pour donner à nos compatriotes la possibilité qu'ils n'ont jamais eue de se prononcer sur ce sujet, pourtant essentiel pour eux, et ainsi de reprendre le contrôle des flux migratoires dans notre pays.

Nous en sommes convaincus : seule la pression populaire et la collecte des parrainages citoyens peuvent permettre d'imposer au Président de la République et aux parlementaires la tenue d'un référendum.

Aussi, il est urgent de fédérer toutes les bonnes volontés afin d'obtenir les soutiens citoyens nécessaires et de forcer la tenue d'un tel référendum.

AUCUNE formation politique ne peut aujourd'hui prétendre y arriver seule, c'est pourquoi Reconquête, par la voix de Marion Maréchal, lance aujourd'hui un appel pour la constitution d'un comité transpartisan.

Reconquête prend l'initiative et appelle à la coalition des forces dans l'intérêt du peuple français.

Marion Maréchal lance un appel solennel aux présidents des Républicains, de Debout La France et du Rassemblement National – Eric Ciotti, Nicolas Dupont-Aignan et Jordan Bardella ainsi qu'à toutes les bonnes volontés. Elle a écrit ce jour à chacun d'entre eux pour leur présenter et proposer cette initiative transpartisane.

Une réponse de principe de leur part est attendue sous dizaine afin de savoir si nous pouvons poursuivre cette initiative avec l'espoir d'atteindre l'objectif des signatures nécessaires grâce à la coalition des forces de nos partis respectifs. Les modalités seront bien sûr à discuter.

Dans l'attente de leur réponse, nous prenons toute notre part, nous tendons la main et nous lançons d'ores-et-déjà notre propre collecte de signatures.

LES RAISONS DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ TRANSPARTISAN

L'immigration, une question centrale pour les Français

Dans tous les derniers sondages, cette préoccupation est centrale : loin devant la question des retraites (16%), de l'environnement (18%) ou de l'emploi (13%), pourtant importantes, la question de l'immigration et de la lutte contre le terrorisme rassemble aujourd'hui comme préoccupation prioritaire près de 30% de nos compatriotes (en hausse de 18 points selon le baromètre Elabe - BFMTV du 31 octobre 2023).

Selon un autre sondage CSA - Cnews du 30 août 2023, **65% des Français se prononcent pour un référendum sur l'immigration**. A droite, c'est 83%, dont 77% chez LR, 95% chez Reconquête, et 96% au RN !

L'immigration est bel et bien une priorité existentielle pour les Français.
La volonté de réduire l'immigration est l'un des très rares sujets consensuels dans l'opinion française, tous partis confondus.

Il faut consulter les Français !

Des LR au RN en passant par DLF, tous sont publiquement d'accord pour demander l'organisation d'un référendum sur l'immigration :

- Lors de l'élection présidentielle, nous avons proposé l'organisation urgente d'un référendum sur l'immigration (projet présidentiel d'Éric Zemmour, « ma première mesure », 20 février 2022) ;
- Au lendemain de la terrible attaque d'Annecy, Nicolas Dupont-Aignan lançait une pétition pour un référendum sur l'immigration (10 juin 2023) ;
- Lors des rencontres de Saint-Denis, le RN a demandé l'organisation d'un référendum contre l'immigration à Emmanuel Macron (28 août 2023) ;
- Lors d'une interview au JDD, LR et Éric Ciotti ont annoncé à leur tour le lancement d'une pétition nationale pour obtenir un référendum contre l'immigration (interview du 29 octobre 2023).

Le RIP, seule option légale

Pour obtenir l'organisation d'un tel référendum, la seule option légale aujourd'hui est le référendum d'initiative partagée - RIP.

La procédure du RIP nécessite de réunir 185 soutiens parlementaires et 4,8 millions de signatures citoyennes (10% du corps électoral).

S'agissant des 185 soutiens parlementaires, le parti LR seul pourrait disposer des ressources suffisantes (133 sénateurs et 62 députés LR), auxquels pourraient s'ajouter les députés du RN. Notre sénateur Stéphane Ravier est bien entendu disposé symboliquement à soutenir cette démarche.

Le grand enjeu, le seul enjeu, est donc la collecte des 4,8 millions de signatures.

Aucune formation politique ne peut aujourd'hui prétendre seule rassembler les signatures citoyennes nécessaires. Nous rappelons ainsi que la pétition nationale lancée par Les Républicains n'a réuni en sept jours que 15 700 signatures. Très loin des quelque 5 millions nécessaires.

Afin de ne pas perdre davantage de temps et d'atteindre cet objectif vital pour notre pays (objectif qui n'a jamais été atteint par le passé), **nous proposons donc de mettre en œuvre, dès aujourd'hui, un comité transpartisan pour recueillir ces 4,8 millions de signatures.**

Ce que dit la Constitution

Aux termes de l'article 11 de la Constitution, le RIP doit être « relatif à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation ». Il n'existe pas, en droit constitutionnel, de définition claire du périmètre de ces termes.

Le Président Emmanuel Macron lui-même envisagerait une réforme de l'article 11 pour pouvoir l'élargir aux « questions de société », citant expressément l'immigration. En réalité, il n'y a pas de consensus aujourd'hui parmi les constitutionnalistes pour considérer que l'immigration est exclue des champs actuels.

LE FONCTIONNEMENT D'UN COMITÉ TRANSPARTISAN

- Reconquête prend sa part dès aujourd'hui en lançant le site internet www.stop-immigration.com visant à recueillir le maximum de signatures citoyennes. Chaque organisation participante pourra bien sûr lancer sa propre plateforme de recueil.

Par ailleurs, premier parti de France en nombre d'adhérents, nous nous tenons prêts à mettre en marche notre force militante par un déploiement sur le terrain partout en France pour aller chercher directement les signatures auprès des Français.

- Chaque mouvement reste souverain au sein de ce Comité : **nous proposons donc aux dirigeants de LR, de DLF et du RN de s'associer à notre démarche selon leurs propres modalités.**

Une fois le seuil de déclenchement de la procédure référendaire atteint, le comité s'assurera que les signatures recueillies par chacun soient fléchées vers le site du ministère de l'Intérieur afin de déclencher officiellement la procédure.

- Au-delà des principaux partis évoqués, ce Comité peut bien sûr associer de nombreux autres mouvements, personnalités et associations au niveau national et local pour ainsi recueillir le maximum de signatures citoyennes et populaires et coordonner des actions militantes et médiatiques visant à ce recueil.

CONCLUSION ET SYNTHÈSE

> **Le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin n'a plus aucune crédibilité et légitimité pour porter un projet de loi censé garantir un meilleur contrôle de l'immigration.**

Par ailleurs, le texte du gouvernement passe à côté de l'essentiel en ne permettant pas de décourager l'immigration par la suppression des avantages sociaux, économiques et juridiques démesurés accordés aux étrangers légaux ou illégaux dans notre pays.

> **La seule voie légitime et efficace sur ce sujet est le recours aux référendum.** Malheureusement le Président ne souhaite pas aujourd'hui clairement y avoir recours malgré la volonté d'une très large majorité de Français à souhaiter ce référendum et à vouloir réduire l'immigration.

> **C'est pourquoi nous prenons l'initiative de lancer un COMITÉ NATIONAL POUR UN RÉFÉRENDUM SUR L'IMMIGRATION.** L'objectif de Reconquête est d'aboutir à la tenue d'un référendum d'initiative partagée sur la question migratoire, pour donner à nos compatriotes la possibilité qu'ils n'ont jamais eue de se prononcer sur ce sujet, pourtant essentiel pour eux, et ainsi de reprendre le contrôle des flux migratoires dans notre pays.

> **La procédure du RIP nécessite de réunir 185 soutiens parlementaires et 4,8 millions de signatures citoyennes (10% du corps électoral).**

Aucune formation politique ne peut aujourd'hui prétendre rassembler les signatures citoyennes nécessaires seule. Nous proposons donc de mettre

en œuvre, dès aujourd'hui, un comité transpartisan pour recueillir ces 4,8 millions de signatures.

> **Marion Maréchal lance un appel solennel aux présidents des Républicains, de Debout La France et du Rassemblement National – Eric Ciotti, Nicolas Dupont-Aignan et Jordan Bardella ainsi qu'à toutes les bonnes volontés.**

Elle a écrit ce jour à chacun d'entre eux pour leur présenter et proposer cette initiative transpartisane.

Chaque mouvement reste souverain au sein de ce Comité. Une fois le seuil de déclenchement de la procédure référendaire atteint, le comité **s'assurera que les signatures recueillies par chacun soient fléchées vers le site du ministère de l'Intérieur afin de déclencher officiellement la procédure.**

> **Une réponse de principe de leur part est attendue sous dixaine afin de savoir si nous pouvons poursuivre cette initiative avec l'espoir d'atteindre l'objectif des signatures nécessaires grâce à la coalition des forces de nos partis respectifs. Les modalités seront bien sûr à discuter.**

Dans l'attente de leur réponse, nous prenons toute notre part, nous tendons la main et nous lançons d'ores et déjà notre propre collecte de signatures.

